

**DIRECTION DU REAMENAGEMENT DES HALLES**

2 rue Jean Lantier

75001 Paris

## **REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES HALLES DE PARIS**

-

# Comité de suivi des travaux

-

**Séance du 25 mai 2011**

**Relevé de décisions**

### **Participants :**

Michèle HAEGY – Mairie du 1<sup>er</sup> arrt, Adjointe chargée de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements

Elisabeth BOURGUINAT - Secrétaire de l'association Accomplir

Mark COFFIE - Membre du CA de la bagagerie Mains libres

Jacques CHAVONNET - Président de l'association de défense des riverains Châtelet Les Halles

Eric DOBLER - Directeur financier de l'hôtel Novotel Paris Les Halles

Emile SEBBAG – Président du GIE des commerçants du Forum des Halles

Joëlle ASSIMON – RATP, Communication

Dominique HUCHER – SemPariSeine, Directeur du projet de réaménagement du quartier des Halles

Geoffrey ALBIN – SemPariSeine, Chargé de mission Coordination

### **Excusés :**

André LABORDE – Ex-Membre actif de la concertation

Alexandre MAHFOUZ – Président du collectif Beaubourg les Halles

Lionel BOUZIDI – SemPariSeine, Chargé de mission Communication

## **1) Impacts des travaux sur les commerces du Forum et en surface**

M. Sebbag rapporte que certains commerçants situés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sols constatent une baisse très importante des flux de public et estiment une perte de chiffre d'affaire de l'ordre de 40%. Ils insistent pour que le dispositif d'indemnisation soit rapide.

M. Hucher rappelle qu'une réunion aura lieu (prévue entre le 7 et le 10 juin) à l'attention des commerçants du Forum et en surface, ayant pour objet :

- Présentation du dispositif d'indemnisation par le président de la Commission de Règlement à l'Amiable (CRA) et réponses aux questions des participants. Les dossiers de demande d'indemnisation seront disponibles le jour de cette réunion ;
- Présentation des travaux en cours et à venir :
  - en surface, notamment sur les sens de circulation dans le quartier et les modes d'accès aux aires de livraison du Forum,
  - à l'aplomb des commerces du Nouveau Forum, pour la réalisation de la cité de chantier,
  - dans l'ancien Forum à partir de 2012.

## **2) Impacts des travaux du pôle Transport sur la place Marguerite de Navarre**

M. Chavonnet souhaite avoir des précisions sur le calendrier et le déroulement du chantier de la RATP pour la création du futur accès place Marguerite de Navarre. La RATP répond qu'il est trop tôt pour communiquer des informations suffisamment précises sur la méthodologie des travaux, les emprises de chantier, le planning détaillé d'exécution, etc., éléments qui seront à élaborer par les entreprises après qu'elles seront désignées.

## **3) Signalisation du nouveau passage piétons rue St-Honoré**

M. Chavonnet estime que le renforcement de la signalisation de ce passage piétons, mis en place à sa demande, n'est pas suffisant. La SemPariSeine vérifiera si ce point doit être revu.

Il est par ailleurs signalé sur le trottoir de la rue des Halles, au droit du café Carpe Diem, un trou mal rebouché suite à une intervention d'ErDF.

## **4) Travaux de ravalement rue de la Ferronnerie**

Les travaux de ravalement de l'immeuble surplombant le passage de la rue St-opportune à la place J. du Bellay durent depuis trop longtemps selon M. Chavonnet, qui remarque par ailleurs que les ouvriers ne sont pas présents tous les jours. Les échafaudages gênent le passage des piétons sur cet axe très fréquenté.

Mme Haegy se renseignera sur la durée prévisionnelle des travaux auprès du propriétaire ou gestionnaire de l'immeuble.

## **5) Fermeture de la zone piétonne du quartier des Halles**

La DVD a confirmé à M. Chavonnet l'échéance de 2015 pour la modernisation des barrières permettant de filtrer les véhicules entrant sur le plateau piétonnier ainsi que pour leur rattachement au nouveau poste de contrôle des plateaux piétonniers des Halles et de Montorgueil qui sera réalisé dans la Canopée. M. Chavonnet rapporte que le préfet aurait émis le souhait que ces travaux soient réalisés au plus tôt. Il le saisira pour obtenir son appui.

## **6) Potelets rue Rambuteau**

M. Chavonnet remarque que les trois potelets au niveau de la porte St-Eustache ont disparu, ainsi que leurs embases, laissant le site accessible aux véhicules.

M. Hucher informe que de nouveaux potelets amovibles seront posés au plus tôt par la DVD, et que des potelets fixes seront posés fin juin. En effet, à cette date, les camions du chantier de démolition des pavillons Willerval transiteront uniquement par la cité de chantier via la rue du Pont-Neuf et l'ouest de la rue Berger.

## **7) Eclairages des rues bordant le chantier**

M. Hucher informe que la société Citelum est intervenu ce jour pour remettre en service l'éclairage de la pointe St-Eustache, via un branchement provisoire sur le réseau des lampadaires de la partie est de la rue Rambuteau.

Les lampadaires de la rue Rambuteau proche du porche de St Eustache seront remis en service de la même façon, en principe avant vendredi, via un branchement provisoire sur le réseau des lampadaires de la rue Coquillères. Les boules de la porte St Eustache seront branchées sur l'alimentation électrique de la cité de chantier la semaine prochaine.

### **8) Incursions dans le chantier, gardiennage**

Mme Bourguinat et M. Chavonnet rapportent des incursions dans le chantier signalées par des riverains.

M. Hucher informe qu'un point complet a été fait sur place avec la préfecture de police et le commissariat pour auditer la sécurité du chantier. Quelques mesures ont été décidées, notamment la pose de capots sur les serrures qui s'ouvrent avec une clé « pompiers ». Les policiers ont par ailleurs demandé que les gardiens du chantier soient accompagnés de chiens, sans quoi le gardiennage est inefficace selon eux (NB : les policiers ont également indiqué qu'un chien bien dressé n'aboie pas ; la Sem sera vigilante sur ce point pour la suite des travaux).

M. Hucher informe que les entreprises, responsables chacune du gardiennage sur leur zone de travaux, se sont coordonnées pour désigner la même société de gardiennage, ce qui facilitera les interventions. Une main courante est également en place.

M. Hucher rappelle cependant que, quel que soit le dispositif de gardiennage en place, il est très difficile d'empêcher la totalité des tentatives d'incursions dans le chantier, notamment celles de SDF habitués à passer les nuits dans les escaliers de secours du forum ou celles de jeunes, tagueurs en particulier.

La pose de contacteurs sur les portes de la palissade, permettant d'alerter immédiatement un gardien en cas d'ouverture anormale, avec asservissement sur un dispositif de vidéosurveillance, sera effective début 2012, lorsque la cité de chantier aura sa configuration finale. Mme Bourguinat regrette que ce dispositif ne soit pas installé plus tôt, ce qui n'est techniquement pas possible pour M. Hucher.

### **9) Nettoyage et entretien de la cage extérieure de l'ascenseur RATP, rue de la Ferronnerie**

M. Chavonnet remarque que le nettoyage de cette cage d'ascenseur n'est pas du tout satisfaisant. Mme Assimon transmettra cette remarque aux services concernés.

### **10) Mise à jour des totems**

Le point sur l'avancement de la mise à jour des totems, prévu pour fin mai, sera fait avec M. Bouzidi à son retour.

Il est précisé que le totem de la Porte Pont-Neuf a été déposé et sera remplacé par un « méga-totem », d'environ 5m de haut. Mme Haegy demande que lui soit diffusé le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue sur ce sujet.

### **11) Contact téléphonique / bureau d'accueil**

L'intervention pour le raccordement au réseau telecom est prévue le 27 mai. Les lignes téléphoniques seront opérationnelles dans les jours qui suivent.

### **12) Point sur l'article du journal Le Parisien du 28 mai, calendrier de La Canopée**

M. Chavonnet souhaite des éclaircissements suite à l'article du Parisien intitulé « Pour la Canopée, les géants du BTP jettent l'éponge », indiquant que les majors du BTP seraient incapables de réaliser le projet de la Canopée dans l'enveloppe budgétaire prévue. Il craint que cette attitude ne démontre une insuffisance d'études et qu'un retard significatif soit pris pour rétablir la situation.

Au vu du surcoût important mentionné dans cet article, Mme Bourguinat souhaite savoir si une rallonge budgétaire est à prévoir ainsi qu'un nouveau passage devant le Conseil de Paris.

M. Hucher rappelle que toutes les procédures d'attribution de marchés publics sont couvertes par une confidentialité exigée par le code des marchés publics. Il ne peut que répéter sa réponse par mail à Mme Bourguinat : « Déclarer un appel d'offres infructueux n'a rien d'extraordinaire (ce n'est pas le 1er sur le réaménagement du quartier des Halles) c'est même quasi-systématique sur tous les grands projets ; cela permet de passer à une négociation (c'est-à-dire des réunions de travail avec les candidats permettant de mieux s'expliquer sur les détails du projet à réaliser et sur les modalités de sa réalisation) ; dans l'appel d'offres, les candidats élaborent leur offre sans aucun échange avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ; cette absence d'échange peut générer des incompréhensions des candidats qui se traduisent par des surévaluations des offres ; la négociation

permet de lever ces incompréhensions et d'obtenir de meilleures offres. Cette procédure de négociation était anticipée dans le calendrier et ne remet pas en cause le calendrier général de l'opération tel que vous le connaissez. » .

### **13) Positions du kiosque et du Manège place J. Du Bellay**

Il est indiqué aux participants que l'emplacement proposé à M. Loisel pour implanter un manège se situe sur la place au niveau du croisement des rues Berger et St-Denis. Le kiosque serait quant à lui installé sur le côté est de la place, à la hauteur du n°44 de la rue St-Denis.

Ces propositions d'implantation seront soumises à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

### **14) Travaux constatés le samedi matin**

Mme Bourguinat rapporte des plaintes de riverains qui ont apparemment constaté, les samedis 14 et 21 mai au matin, que des entreprises effectuaient des travaux, de surcroît particulièrement bruyants. La Sem se renseignera auprès de ses maîtres d'œuvre et entreprises pour se faire confirmer ce point. D. Hucher rappelle à ce sujet que la Sem n'autorise pas les travaux le week-end et que les entreprises n'y ont d'ailleurs aucun intérêt mais demande à Mme Bourguinat de préciser ces plaintes, pour mieux cibler ces recherches.

### **15) Prochaine réunion publique**

La prochaine réunion publique, dont la date n'est pas encore fixée, aura lieu courant deuxième quinzaine de juin en présence de Mme Dagoma et de M. Legaret.

### **16) Aire de jeux provisoire**

Il est constaté que la DEVE n'a pas encore fait poser de panneau indiquant l'interdiction de l'aire de jeux aux adultes n'accompagnant pas d'enfants. Mme Bourguinat a relancé récemment la DEVE sur ce point.

La durée d'existence de cette aire de jeux provisoire n'est pas fixée avec précision car elle dépend du résultat des études en cours sur l'ordonnancement général des travaux dans cette zone, de même que pour les travaux à réaliser sur la place R. Cassin.

### **17) Position du futur Local d'Information du Public**

M. Hucher indique que l'ABF a souhaité déplacer d'une trame l'emplacement prévu pour le LIP sur la place des Innocents, pour l'éloigner de la fontaine.

### **18) Points divers**

M. Hucher confirme qu'aucun accident mortel n'est survenu sur le chantier à ce jour, contrairement à une rumeur dont fait état Mme Bourguinat.

Suite à la demande de Mme Bourguinat, la Sem passera commande à son entreprise pour rétablir l'accès à l'espace situé entre le bungalow et la palissade.

M. Coffie et Mme Bourguinat proposent d'étudier la mise à disposition du public de l'aire située derrière la cabane de Chadhal. La Sem transmettra cette demande à la DEVE.

Les participants adoptent à l'unanimité la proposition de Mme Bourguinat d'intégrer au comité un représentant de la paroisse St-Eustache.

**Le prochain Comité de suivi aura lieu le mardi 28 juin 2011 à 17h  
à la SemPariSeine (salle 308A)**